

Arrêté ministériel portant désignation des membres de la Commission consultative de l'aide sociale aux détenus

A.M. 09-12-2014

M.B. 27-01-2015

Le Ministre des Maisons de Justice,

Vu le décret du 19 juillet 2001 relatif à l'aide sociale aux détenus en vue de leur réinsertion sociale, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2001 tel que modifié portant exécution du décret du 19 juillet 2001 relatif à l'aide sociale aux détenus en vue de leur réinsertion sociale, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 mars 2011 portant désignation des membres de la Commission consultative de l'aide aux détenus;

Considérant qu'au terme des mandats octroyés par l'arrêté du 21 mars 2011, il convient de désigner de nouveaux membres effectifs et suppléants pour un terme renouvelable de quatre ans;

Considérant les candidatures reçues,

Arrête :

Article 1. - Sont nommés membres de la Commission consultative de l'aide aux détenus :

1° en tant que représentant du Gouvernement :

- un représentant du Ministre des maisons de justice;

2° en tant que représentant des services du Gouvernement compétents :

- le responsable de la direction «Partenariats» de l'administration générale des maisons de justice, ou son suppléant;

3° en tant que représentant de chaque service d'aide aux détenus agréé :

a) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire d'Arlon :

- effectif : Monique DEHOUX;

- suppléant : Marie WAGNER;

b) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles I :

- effectif: Guy STOCKER;

- suppléant: Alain WIAME;

c) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles II :

- effectif : Amélia KALB;

- suppléant: Cécile PLAS;



d) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Charleroi :

- effectif : Annick CIRRIEZ;
- suppléant : Jean CHOMIS;

e) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Dinant :

- effectif : Catherine BASTIN;
- suppléant : Suzanne COLLARD;

f) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Huy :

- effectif : Daniel MARTIN;
- suppléant: Claude BARBIER;

g) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Liège I :

- effectif : René MICHEL;
- suppléant : Béatrice DUQUESNE;

h) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Liège II :

- effectif : Serge GARCET;
- suppléant :

i) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Marche-en-Famenne :

- effectif : Laetitia MERVEILLE;
- suppléant : Yasmine PELZER;

j) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Mons :

- effectif : Suzanne REMOUCHAMPS;
- suppléant : Etienne MOUREAU;

k) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Namur :

- effectif : Pierre LEONARD;
- suppléant : Dany GOSSEYE

l) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Neufchâteau :

- effectif : Monique MOSTIN;
- suppléant : Cécile DETHIER;

m) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Nivelles I :

- effectif : Yahyâ HACHEM SAMII;
- suppléant: Alain LAIRE;

n) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Nivelles II :

- effectif : Françoise THIERY;
- suppléant: Jacqueline ROUSSEAU;

o) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Tournai :

- effectif : Eddy DESMECHT;
- suppléant: Noël BLAVE;

p) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Tournai II:

- effectif : Manon DELITTE;
- suppléant: Christian DUCATILLON;

q) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Verviers :

- effectif : Katty DE VliegHER;
- suppléant: Geoffrey SCULFORT;

4° en tant que représentant de chaque organisation syndicale représentative :

a) pour le Setca :

- effectif : Catherine MICHIELS;
- suppléant:

b) pour la CSC :

- effectif : Alain FILEE;
- suppléant :

c) pour la CGSLB :

- effectif : Caroline DELBECQ;
- suppléant :

5° en tant que personnes disposant de compétences particulières dans le secteur de l'aide sociale aux détenus en vue de leur réinsertion :

a) à titre d'expert, un représentant mandaté par l'Ecole des Sciences criminologiques de l'U.L.B. :

b) à titre d'expert, un représentant mandaté par l'Ecole de criminologie de l'U.C.L. :

c) à titre d'expert, un représentant mandaté par l'Ecole de criminologie de l'U.Lg. :

d) à titre d'expert, mandaté par les Hautes Ecoles :

- effectif : Catherine BOSQUET;
- suppléant : Géraldine GUILMOT;

6° en tant que représentant du service-lien :

- effectif : Jean-Claude VITOUX;
- suppléant : Télésphore NKWIRIKIYE

Au sens du présent article, on entend par «arrondissement» les arrondissements judiciaires tels qu'ils existaient antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi du 1^{er} décembre 2013 portant réforme des arrondissements judiciaires et modifiant le Code judiciaire en vue de renforcer la mobilité des membres de l'ordre judiciaire.

Article 2. - Les membres sont nommés pour une période de quatre ans, prenant cours le 1^{er} octobre 2014.

Bruxelles, le 9 décembre 2014.

R. MADRANE